

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2020

Présents :

William MIGNOT (maire)
Jean Pierre CROGUENEC, Christine DUPERRON, Claude TALEB, Sylvie VERDUN

Excusé

Thierry FAUCON

ORDRE DU JOUR

- . *Rappel des propositions d'organisation des commissions*
- . *Désignation du vice-président*
- . *Thématiques et actions de la commission*
- . *Questions diverses*

. **Rappel des propositions d'organisation des commissions**

William Mignot rappelle qu'un document décrivant l'organisation générale des commissions a été remis aux conseillers et évoqué en réunion du Conseil Municipal.
L'organisation décrite n'a pas fait l'objet de commentaires.

. **Désignation du Vice-Président**

Un seul candidat sollicite ce poste : Thierry Faucon.
Aucune objection à cette proposition, Thierry Faucon est vice-président de cette commission.

. **Thématiques et actions de la commission**

PLUI ET ABC : William Mignot rappelle l'importance, selon lui, de lier l'urbanisme et l'environnement.
Le PLUI est une compétence intercommunautaire, William Mignot fait partie de la commission PLUI de la CCRN (comité de communes du Roumois Seine).
La tendance est à la densification, la rénovation plutôt qu'à l'extension des zones à urbaniser.
Les enjeux environnementaux pour la commune doivent être connus et maîtrisés pour aboutir à un PLUI respectueux du cadre de vie, de l'environnement et répondant à la demande immobilière.
Claude Taleb souligne toute l'importance de la mise en place de ABC (atlas de la biodiversité communal), action que propose le Parc Régional des boucles de la Seine normandes.
Cette action pourrait être menée en associant des personnes intéressées par le sujet et la démarche et des personnes aux compétences spécifiques.
Claude Taleb propose une personne de ses connaissances, habitant Hauville, scientifique, qui pourrait apporter sa contribution à la constitution de cet ABC.
Un premier contact a été établi avec le chargé de mission du Parc.
William Mignot propose de faire intervenir cette personne quand le comité consultatif prévu sur ce point sera constitué.

LES CHEMINS : Jean Pierre Croguennec déplore l'état de certains chemins communaux, l'absence de circuits.
William Mignot déclare les chemins communaux comme bien communal, faisant partie du patrimoine de la commune.

Une action de sensibilisation des agents communaux sur ce thème est en cours et doit être intensifiée pour obtenir leur implication.

Jean Pierre Croguennec propose de réaliser une tournée des chemins afin d'observer leur état, de repérer les endroits nécessitant une intervention rapide (détérioration par le passage d'engins agricoles, sillons de culture empiétant le chemin, élagage des haies afin de permettre la circulation des randonneurs et des promeneurs).
Dans un deuxième temps, il est décidé un balisage et la création de circuits communaux de balade avec édition de cartes et flyer.

LES MARES : Claude Taleb rappelle le programme de rénovation des mares communales et privées mené par le Parc, avec la participation à hauteur de 20 % de la commune.

Il rappelle l'intérêt aussi de préserver un « corridor » écologique entre ces sites naturels.

Cela suppose une grande vigilance de l'activité agricole à proximité (ex : la Mare du Grand Nord avec un terrain propriété de la commune, enherbé, qui subit les pulvérisations sur un champ voisin).

Claude Taleb propose l'implantation d'une haie de séparation.

Il ajoute que le Parc proposera bientôt aux particuliers, aux professionnels, et aux communes, l'achat de linéaires de haies en essences locales à des tarifs subventionnés et très réduits.

LE CIMETIERE : Christine DUPERRON fait part de la nécessité de revoir l'entretien du cimetière.

Les produits phytosanitaires sont désormais interdits.

Elle propose d'envisager des possibilités d'engazonnement d'une partie des allées et de cultiver en jachère fleurie les parties non utilisées.

Elle s'est rendue au cimetière de Honguemare qui est particulièrement bien entretenu mais qui est beaucoup plus petit qu'à Hauville.

La directrice du Parc, a signalé à William Mignot, lors d'une entrevue, qu'elle disposait d'informations sur le sujet.

COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME :

Cette commission est en place, se réunira pour la première fois le 27/10 pour rendre un avis sur les premières demandes de permis de construire.

William Mignot propose de communiquer à la commission Urbanisme / Environnement / Cadre de vie, les zones concernées par ces demandes, étant entendu qu'aucun document en rapport avec l'instruction ne sera fourni. L'instruction doit rester confidentielle.

Cette commission sera très vigilante sur le maintien des talus (restauration obligatoire si destruction pour cause de chantier), des haies existantes (idem), de la création d'entrée charretière comme le propose le SUM (service d'urbanisme mutualisé). De même, l'utilisation des voies communales par des engins de transport et de livraison de matériaux devra être réglementée.

Questions diverses

FLEURISSEMENT DES ENTRÉES DE LA COMMUNE :

Jean Pierre Croguennec souhaite des entrées fleuries dans la commune (sous les panneaux).

William Mignot prend bonne note et affirme que le nécessaire sera fait.

INTERVENTION DE LA DSV :

La direction des services vétérinaires a été alertée par le Maire sur le mauvais état de bovins d'une ferme au Bourdonné.

PERMIS LEGUILLON :

Claude Taleb demande des informations sur la demande de permis modificatif de Mr Leguillon (poulailler de Hauville).

Celle-ci a été déposée en mairie, est instruite par le SUM et la commission chargée de l'étude des documents d'urbanisme.

Mr Leguillon, lors du dépôt de la demande, a affirmé abandonner son projet d'élevage de poulets / pintades Label pour un élevage de poussins bio (1 jour à quelques semaines).

PALISSADES :

Les membres de la commission déplorent l'augmentation de l'installation de palissades autour des constructions neuves.

Il est demandé à la commission chargée de l'étude des documents d'urbanisme d'être vigilante et d'encourager à la plantation de haies végétales d'essences locales.

CHARTRE DU BON VOISINAGE :

Il s'agit d'une initiative de la Chambre d'Agriculture.

Le principe est la signature d'un document impliquant un agriculteur, les riverains de son exploitation, la municipalité afin d'obtenir la meilleure cohabitation possible.

Un document plus détaillé sur le dispositif est remis aux membres de la commission. A suivre